

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°20-2023

Date de convocation :
16/02/2023

Date d'affichage :
06/03/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 9**

Nombre de pouvoirs : 2

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

Objet : DEMANDE DE
COTISATION : Fondation
du Patrimoine

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline

M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE COTISATION : FONDATION DU PATRIMONE

VU la demande d'adhésion 2023 en date du 06 février 2023, reçu en mairie le 13 février 2023 émanant de la Fondation du Patrimoine ;
Considérant que la participation en 2022 était de 50,00€

Monsieur le Maire propose de réitérer la participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à régler la somme de 100,00€ à la Fondation du Patrimoine.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

